

<u>REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT JEUNES DE L' AISNE 2023 - 2024</u>

Le CDJE 02 organise son championnat jeunes par catégories d'âge 2023- 2024. Il aura lieu à Menneville du Samedi 21 Octobre 2023 au Dimanche 22 Octobre 2023 :

L'arbitre Principal est : BRACQ Grégory, Arbitre Fédéral Open 2 et Agréer FIDE
Arbitre adjoint : Leroy Cédric Arbitre-stagiaire AFC

Préambule :

Il sera ouvert à tous les jeunes licenciés dans un club de l'Aisne à cette date. Les Qualifiés d'office pour le Championnat de la Ligue doivent être **licenciés A au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.**

Article 1 - Organisation générale :

L'inscription est Gratuite. La Pré-inscriptions est obligatoire avant le **15 octobre 2023** auprès de l'arbitre principal : BRACQ Grégory : gregory.bracq02100@gmail.com
La liste des pré-inscrits sera publiés sur le site FFE.

Article 2 - Tournois :

Les Règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptée par le 93ème Congrès de la F.I.D.E à Chennai (INDE), mise en application le 1er janvier 2023. Selon l'article A6 de l'Annexe des Échecs Rapide « La manifestation l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité du tournoi »

Les tournois composant le Qualificatif Jeunes sont homologués FIDE RAPIDE (U8, U10, U12, U14, U16 et U18+U20).

Ils se joueront en **5 rondes**, le nombre de rondes est modifiable en fonction du nombre de participants par catégorie.

La Cadence sera une cadence Fischer de **40 minutes avec incrément de 10s/coups, dès le premier coup.**

Les appariements se feront soit en Toutes-Rondes ou au Système Suisse Intégral selon le nombre de participants par catégorie. Le délai pour être déclaré forfait est de **30 min**, après le lancement de la pendule. La partie sera perdue au **2nd coups illégal** pour toutes les catégories

Article 3 – Les Horaires :

Ouverture du pointage : le samedi à 9h15	Clôture du Pointage : le samedi à 9h50
Ronde 1 : Samedi à 10h00	Ronde 4 : Dimanche à 10h00
Pause midi	Pause midi
Ronde 2 : Samedi à 13h00	Ronde 5 : Dimanche à 13h00
Ronde 3 : Samedi à 15h30	
Éventuels départages sur l'échiquier pour les titres et place qualificative : Vers 15h00	
Cérémonie de clôture, aura lieu 10 minutes après la dernière partie.	

Article 4 – Classement :

Le classement est établi au nombre de points. Si un joueur se retrouve seul dans sa catégorie d'âge il est proclamé Champion Départemental, mais il devra obligatoirement jouer (en catégorie mixtes adjacente impaire à Elo comparable de préférence.)

Article 5 – Départages :

Pour les tournois en Toutes-Rondes : 1er Départage : Nombre de Victoire/ 2nd Départage : Sonneborn-Berger/ 3e Départage : Koya

Pour les tournois en Système Suisse Intégral : 1er Départage : Buchholz Tronqué/ 2nd Départage : Buchholz / 3e Départage : Performance

Départage à l'attribution du titre de Champion(ne) départemental(e) : L'arbitre utilisera les départages prévus par l'art 3.4 du Règlement du Championnat de France des Jeunes selon le nombre de joueurs à départager.

Article 6 – Qualification :

Tous les joueurs et joueuses qui obtiennent 50 % des points ou plus – avec au moins 5 joueurs et joueuses dans chaque catégorie où l'effectif de participants le permet – sont qualifiés pour le Championnat de Ligue

Article 7 – Réclamation :

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal, responsable de la compétition par écrit et signée avant la proclamation des résultats.

Article 8 – Commission d'appel :

Une commission d'appel est constituée au début du championnat départemental.

Elle est au moins de 3 membres de 3 clubs différents dont un représentant du corps arbitral départemental, un responsable départemental des jeunes ou son représentant et un organisateur ou son représentant.

Aucun membre de la commission, ne peut délibérer sur une question ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Article 9 – Récompense :

Les champions et les championnes de chaque catégorie d'âge jeune, seront récompensés par le Comité Départemental.

Article 10 – Protocole COVID-19

Durant le Championnat Départemental, les participant(e)s, les accompagnateurs, et les parents devront respecter le protocole COVID-19, qui sera mis en place par le responsable COVID-19. A savoir le port du masque obligatoire, les gestes barrières et la distanciation sociale.

Article 11 – Conclusion :

L'inscription au Championnat Départemental, implique l'acceptation du présent règlement et les spectateurs s'engagent à respect ce règlement intérieur.

Arbitre Principal :

BRACQ Grégory

Organisateur :

BRACQ Christian

